

Pôle communication

Mercredi 17 novembre 2021

COMMUNIQUÉ

DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Décision modificative n° 3 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibérations du Congrès qui propose une troisième modification du budget propre de la Nouvelle-Calédonie. Elle permettra de couvrir les dépenses prioritaires et urgentes liées au Covid-19 jusqu'à la fin de l'année.

Cette décision modificative est financée par une subvention complémentaire de l'État pour les dépenses liées à la crise sanitaire d'un montant de 4,773 milliards de francs. Cette somme permettra de financer les différentes dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire :

- les dépenses sanitaires urgentes auxquelles ont été confrontés les hôpitaux (1,820 milliard) pour l'achat de médicaments, de matériel, pour le renfort de personnel, etc. Dans ce contexte, sont proposées des subventions exceptionnelles de 1,52 milliard de francs pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret et de 300 millions pour le centre hospitalier du Nord ;
- la prise en charge des dépenses liées au Covid (1,063 milliard), ce qui inclut les réquisitions d'hôtels (420 millions), les dépenses de la direction des Affaires sanitaires et sociales pour la vaccination, l'oxygénothérapie, etc. (353 millions.), les vacations et le renfort de personnel au sein de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (290 millions pour la participation de 195 renforts) ;
- l'alimentation du fonds autonome de compensation en santé publique par un premier versement de 600 millions de francs (150 millions pour l'indemnisation des frais de crise sanitaire et 450 millions pour les allocations d'isolement des cas positifs asymptomatiques et des cas contacts à risque) ;
- des subventions aux associations qui ont contribué à la lutte contre l'épidémie (10 millions) et aux crèches (26 millions) qui ont adapté leurs modalités de fonctionnement durant la période de confinement.

Enfin, il est proposé d'effectuer un virement de 1,254 milliard de la section de fonctionnement à la section d'investissement (en recettes) afin de financer le chômage partiel.

La décision modificative n° 3 de l'exercice 2021 est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 6,053 milliards de francs, dont 4,773 milliards en fonctionnement et 1,254 milliard en investissement.

* *
*